

# Règlement du jeu-concours

## « La Révolte de la Reine »

### **ARTICLE 1**

La société Hugo Publishing, SASU inscrite au RCS de Paris sous le numéro 814 543 351 et dont le siège social est situé au 59 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 4 mars 2026 au 31 mars 2026 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « La Révolte de la Reine ». Ce jeu s'articule autour du premier tome de la série *Inheritance, La Révolte de la Reine*, de Morgane Moncomble.

Le jeu-concours est accessible via la page dédiée : <https://jeux.hugopublishing.fr/la-revolte-de-la-reine/>.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 16 ans et plus au premier jour du début du jeu, domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise), Belgique, Suisse et Luxembourg, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille. Les participants mineurs doivent obtenir l'autorisation de leur représentant légal pour pouvoir participer.

### **ARTICLE 3**

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur le site dédié au jeu-concours, présenté sous forme de jeu en ligne disponible sur ordinateur, tablette ou mobile à l'adresse : <https://jeux.hugopublishing.fr/la-revolte-de-la-reine/>. Les étapes du jeu sont les suivantes :

- Les joueurs sont dirigés vers un formulaire d'inscription. Les informations obligatoires à fournir sont : nom, prénom, email, pays et j'accepte le règlement. Ils peuvent choisir de s'inscrire à la newsletter d'Hugo New Romance ou de participer sans recevoir la newsletter.
- Une page d'instructions s'affiche à l'écran. Les joueurs incarnent la Reine Acacia qui se trouve dans un labyrinthe et encerclée par des gardes. L'objectif est de récolter un maximum de macarons ainsi que divers accessoires (panier de pique-nique, livre, bague, boucles d'oreilles et tasse) afin d'accumuler des points. Lorsqu'un accessoire est consommé, la Reine Acacia devient temporairement invincible : elle peut alors dévorer les gardes et gagner 500 points bonus pour chacun d'eux. Les joueurs disposent de trois vies pour tenter d'échapper aux gardes et réaliser le meilleur score possible. Seuls les 300 meilleurs scores sont inscrits pour le tirage au sort.
- Une fois la partie lancée, les joueurs disposent de 60 secondes pour collecter un maximum d'éléments et accumuler le plus grand nombre de points possible.
- Les joueurs sont ensuite redirigés vers la page des résultats, où s'affiche le classement général. Ils y découvrent leur position. Seuls les 300 meilleurs scores sont retenus pour participer au tirage au sort. Les joueurs ont la possibilité de rejouer afin d'améliorer leur performance et tenter de grimper dans le classement.

Le nombre de participations est illimité pendant toute la durée du jeu.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes. Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

La participation au jeu concours implique :

- d'avoir pris connaissance et de respecter le règlement du jeu concours ;
- de respecter la mécanique du jeu décrite ci-dessus.

#### **ARTICLE 4**

La désignation des 56 gagnants s'effectuera par tirage au sort parmi les 300 meilleurs scores du classement, au plus tard le 3 avril 2026.

#### **Lots :**

L'Organisateur offre aux participants les lots suivants :

- Lot pour 1 personne tirée au sort aléatoirement parmi les 300 meilleurs scores du classement :
  - o Deux billets Passeport pour le château de Versailles, d'une valeur de 44 euros, avec une visite guidée au choix, d'une valeur de 10 à 16 euros selon la visite. Les billets donnent accès à l'ensemble du domaine de Versailles (Château, domaine du Trianon et l'ensemble des jardins) :
    - au Château avec réservation horaire ;
    - au domaine de Trianon : Grand Trianon, Petit Trianon, Hameau de la Reine et leurs jardins ;
    - aux expositions temporaires : Des alliés amérindiens à la cour de Louis XV, jusqu'au 3 mai 2026 ;
    - à la galerie des Carrosses tous les week-ends ;
    - à la Salle du Jeu de Paume du mardi au dimanche ;
    - aux jardins ;
    - au Parc.
  - o Un bon cadeau pour un déjeuner pour deux personnes au restaurant Ore du chef Alain Ducasse, d'une valeur de 190 euros. Ce déjeuner comprend un menu en 3 plats qui sublime les classiques de la cuisine française avec accord mets et vins. Au choix sur place, entre 2 entrées, 2 plats et 2 desserts. Le bon est valable pendant 18 mois, du mardi au dimanche.
  - o *La Révolte de la Reine* de Morgane Moncomble dédié d'une valeur de 19,90 euros.
  - o Les tomes deux et trois offerts à leur sortie, d'une valeur de 39,80 euros.
  - o Un lot de goodies composé d'un éventail, un marque-page générique dédié, un marque-page métallique, quatre cartes postales illustrées et un sachet de thé de la reine Acacia.
- Lot pour 10 personnes tirées au sort aléatoirement parmi les 300 meilleurs scores du classement :
  - o *La Révolte de la Reine* de Morgane Moncomble dédié d'une valeur de 19,90 euros.
  - o Les tomes deux et trois offerts à leur sortie, d'une valeur de 39,80 euros.
  - o Un lot de goodies composé d'un éventail, un marque-page générique dédié, un marque-page métallique, quatre cartes postales illustrées et un sachet de thé de la reine Acacia.
- Lot pour 15 personnes tirées au sort aléatoirement parmi les 300 meilleurs scores du classement :
  - o *La Révolte de la Reine* de Morgane Moncomble dédié d'une valeur de 19,90 euros.
  - o Un lot de goodies composé d'un éventail, un marque-page générique dédié, un marque-page métallique, quatre cartes postales illustrées et un sachet de thé de la reine Acacia.

- Lot pour 30 personnes tirées au sort aléatoirement parmi les 300 meilleurs scores du classement :
  - o Un lot de goodies composé d'un éventail, un marque-page générique dédié, un marque-page métallique, quatre cartes postales illustrées et un sachet de thé de la reine Acacia.

Ces lots sont offerts par l'Organisateur.

Les gagnants seront contactés par mail et invités à communiquer leurs coordonnées complètes. En cas de coordonnées erronées ou d'absence de réponse dans un délai de sept jours suivant l'annonce des résultats, leur participation sera considérée comme invalide. Le lot pourra alors être remis en jeu par l'Organisateur dans le cadre d'un autre jeu-concours ou attribué à un autre participant.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Le lot ne pourra en aucun cas être repris, échangé contre un autre article ou converti en numéraire. En cas d'indisponibilité de l'un des lots, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalentes.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel du gagnant et sont incessibles.

## **ARTICLE 5**

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et ville à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

## **ARTICLE 6**

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site ou application quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'email.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

## **ARTICLE 7**

Par sa participation au jeu-concours, le participant (ci-après « la Personne concernée ») accepte la collecte et le traitement des données personnelles qu'elle fournit à l'Organisateur (ci-après « les Données personnelles ») dans les conditions définies ci-après.

Pour la participation au jeu-concours, l'Organisateur a besoin de collecter et traiter : les noms, prénoms, adresses emails et pays.

Les Données personnelles recueillies directement auprès de la Personne concernée sont à destination exclusive de l'Organisateur et ses sous-traitants techniques. Les Données personnelles ne sont traitées que dans les limites strictement nécessaires au bon déroulement du jeu-concours, afin de prendre en compte la participation de la

Personne concernée au jeu-concours et de permettra l'exécution de son lot en cas de gain. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la Personne concernée.

Sauf accord exprès de la Personne concernée, les Données personnelles seront supprimées :

- Concernant les Données personnelles des personnes non lauréates : 1 mois à compter de l'annonce des résultats ;
- Concernant les Données personnelles des lauréats : 1 an à compter de la réception de leur lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, la Personne concernée dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, dans les conditions énoncées par ces textes. La Personne concernée peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, la Personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La demande d'exercice des droits énoncés ci-dessous doit être envoyée par courrier RAR à l'adresse suivante : Hugo Publishing

59, quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 6-II de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, les données de nature à permettre l'identification de la Personne concernée peuvent être communiquées à l'autorité judiciaire lorsqu'elle le requiert.

Par ailleurs, la Personne concernée est informée que ses Données Personnelles ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors du territoire de l'Union européenne ou que, dans un tel cas, le transfert s'effectue soit vers un pays offrant un niveau de protection adéquat au sens du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, soit que ce transfert soit encadré par des outils juridiques lui garantissant un niveau de protection conforme aux exigences européennes (par exemple, par la conclusion de Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne).

## **ARTICLE 8**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.